

«Étude indépendante » sur le Linky, la main mise de l'ANFR.

En février 2016, en raison de la polémique sur les compteurs communiquant Linky, le CRIIREM a demandé la mise en place d'une étude indépendante et multipartite pour écrire un protocole de mesures adapté au fonctionnement du Linky, afin de pouvoir évaluer l'impact des champs électromagnétiques émis sur les biens et les personnes.

Suite à l'Audition du 11 mai à l'Assemblée Nationale, ERDF-ENEDIS a demandé une rencontre avec le CRIIREM au cours de laquelle il a déclaré accepter le principe de cette étude. À la même date, l'ANFR publiait un rapport sur les émissions électromagnétiques du LINKY, rapport qui comprend de nombreuses erreurs et incohérences.

C'est pourtant l'ANFR qui nous invite à une réunion le 22 juillet dans le but de cautionner le protocole de mesures, élargi aux fréquences du réseau CPL utilisé pour le Linky, voire plus.

Ainsi, l'ANFR reprend la main et invite une vingtaine de représentants d'institutions, d'industriels, bureaux de contrôle, associations, et essaie de rassembler le plus de monde possible pour faire accréditer ses protocoles sur les rayonnements radioélectriques étendus au 50 Hertz.

Rappelons que le protocole ANFR concernant les hyperfréquences a permis de mesurer dans le centre de plusieurs grandes agglomérations des expositions de 0.00 Volt par mètre !!!!!

La demande du CRIIREM avait pour but de définir, sous l'égide de l'ADEME, un protocole permettant des mesures indépendantes et concernant uniquement le Linky afin de mettre fin aux confusions régnant autour du Linky, non de cautionner les protocoles de l'ANFR.

Si ERDF-ENEDIS accepte cette démarche, on peut s'attendre à un tollé général qui va encore alimenter le BUZZ.

Le CRIIREM quant à lui, n'assistera pas à ce type de réunion, il se désolidarise de cette déviance incroyable de la procédure proposée. Il refuse de se prêter à cette manœuvre de l'ANFR qui s'attend à ce que les nombreux participants cautionnent ses nouveaux protocoles incluant les bandes de fréquences du Linky.

Dans cette affaire, l'ANFR est juge et partie, elle a déjà réalisé des mesures sur le Linky, la laisser diriger cette réunion est une faute de déontologie.

Le Président du CRIIREM Pierre LE RUZ

La Secrétaire Générale Catherine GOUHIER-LECORRE